



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président,

- Vu les statuts du Fonds de dotation des Hôpitaux de Toulouse *Institut Saint-Jacques* modifiés par le Conseil d'administration en date du 9 juin 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 février 2022 N° ISJ-CA-2022-004 portant nomination de Monsieur Jean-François LEFEBVRE en qualité de Président de l'Institut Saint-Jacques,
- Considérant que le fondateur de l'Institut Saint-Jacques est le Centre hospitalier universitaire de Toulouse, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-François LEFEBVRE.

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à **Madame Raphaëlle SURUN**, Responsable de l'Institut Saint-Jacques, à l'effet de signer en lieu et place de **Monsieur Jean-François Lefebvre**, Président de l'Institut Saint-Jacques toutes décisions et tous documents relatifs à la gestion de l'Institut Saint-Jacques : appels à dons, courriers de remerciements, courriers administratifs, à l'exception de ceux qui engagent une dépense.

Cela exclut les reçus fiscaux, les conventions de mécénat, les conventions d'engagements réciproques liant le CHU et l'Institut Saint-Jacques.

ARTICLE 2

Le délégataire en est informé et appose sa signature en annexe de la présente décision.

La présente décision est communiquée au Conseil d'administration de l'Institut Saint-Jacques et publiée sur le site web de l'Institut Saint-Jacques.

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



Toulouse, le 16 décembre 2022


Le Président,


Jean-François LEFEBVRE



ANNEXE A LA DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Dépôt de signature du délégataire

Raphaëlle SURUN	Responsable de l'Institut Saint-Jacques, Fonds de dotation du CHU de Toulouse	
------------------------	--	---